



# Fonds De Commerce / Droit Au Bail Prêt À Porter Quimper (29)

Publié sur [actify.fr](https://actify.fr) le avril 3, 2024

177 vues

## Adresse:

1, PLACE TERRE AU DUC

## Date de fin de commercialisation:

25/04/2024

## Date limite de dépôt des offres:

25/04/2024

## Etude:

Lex MJ

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SAS SUPERQUIMP (819 580 580), est envisagée la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont exposées ci-après.

## FONDS DE COMMERCE SITUE :

**1, PLACE TERRE AU DUC**

**29000 QUIMPER**

## Droit au bail

Descriptif :

1/ Un local commercial d'une superficie de 142,02m<sup>2</sup> bruts, comprenant une surface commerciale donnant en façade sur la Place Terre au Duc.

2/ Un appartement à usage de réserve au 3ème étage avec ascenseur comprenant une entrée et trois pièces.

Destination :

1/ Vente de vêtements pour hommes, femmes et enfants, ainsi que de tout accessoire de mode relatif aux vêtements dont montres, corps de téléphone, chaussures, casques audio et parfums.

2/ Réserves.

Durée du bail :

1/ 9 années entières et consécutives à compter du 01/05/2016 pour se terminer le 30/04/2025.

2/ 3 années à compter du 03/04/2018 pour se terminer le 02/04/2021 (reconduction tacite).

Loyer :

1/ 60.000 € HT et hors charges au 01/05/2016, payable mensuellement d'avance. L'appel de loyer du mois d'avril 2024 s'élève à 5.000 € TTC.

2/ 1.800 € HT et hors charges au 03/04/2018, payable trimestriellement d'avance. L'appel de loyer du mois de février 2024 s'élève à 219,56 € TTC.

Garantie :

1/ Gage avec dépossession de 10.000 €.

2/ 150 € au 03/04/2018, correspondant à un mois de loyer en principal.

Le dépôt de garantie / la garantie devra être reconstitué(e) par l'acquéreur entre les mains du bailleur.

### **Clientèle, achalandage**

Actifs corporels

\*\*\*

**Date limite de réception des offres : jeudi 25 avril 2024 à 16h00** en l'Etude LEXMJ, 29 rue de Lorient 35000 RENNES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le dépôt d'une offre engage le pollicitant jusqu'à la décision du juge-commissaire et que toute offre déposée ne pourra être retirée avant



l'ordonnance.

Votre offre doit être accompagnée d'un chèque de dédit de 10% du montant proposé et d'une attestation de financement bancaire de l'intégralité du prix proposé.

*Dossier et renseignements complémentaires : [s.rodier@lexmj.fr](mailto:s.rodier@lexmj.fr)*